

Maître d'ouvrage :
SYMISOA

Secteurs concernés :
Bassins versants Sornin
et Jarnossin

**Masses d'eau
concernées :**
Etat écologique 2019

FRGR0185
FRGR0186
FRGR0187
FRGR1735
FRGR1724
FRGR1740
FRGR1777
FRGR2262
FRGR1722

Montant prévisionnel :
Animation

SDAGE AELB 2022-2027 :

- **Disposition concernée :**
3A, 3C

- **Mesure du PDM :**

ASS0401
ASS0301
ASS0302

Communes concernées :

Chauffailles
La Clayette
Propières
St Bonnet des Bruyères
St Ignly de Vers
Arcinges
Belmont de la Loire
Charlieu
Cuinzier
Jarnosse
Le Cergne
Mars
Nandax
St Denis de Cabanne
St Hilaire sous Charlieu
Villers

Action A1

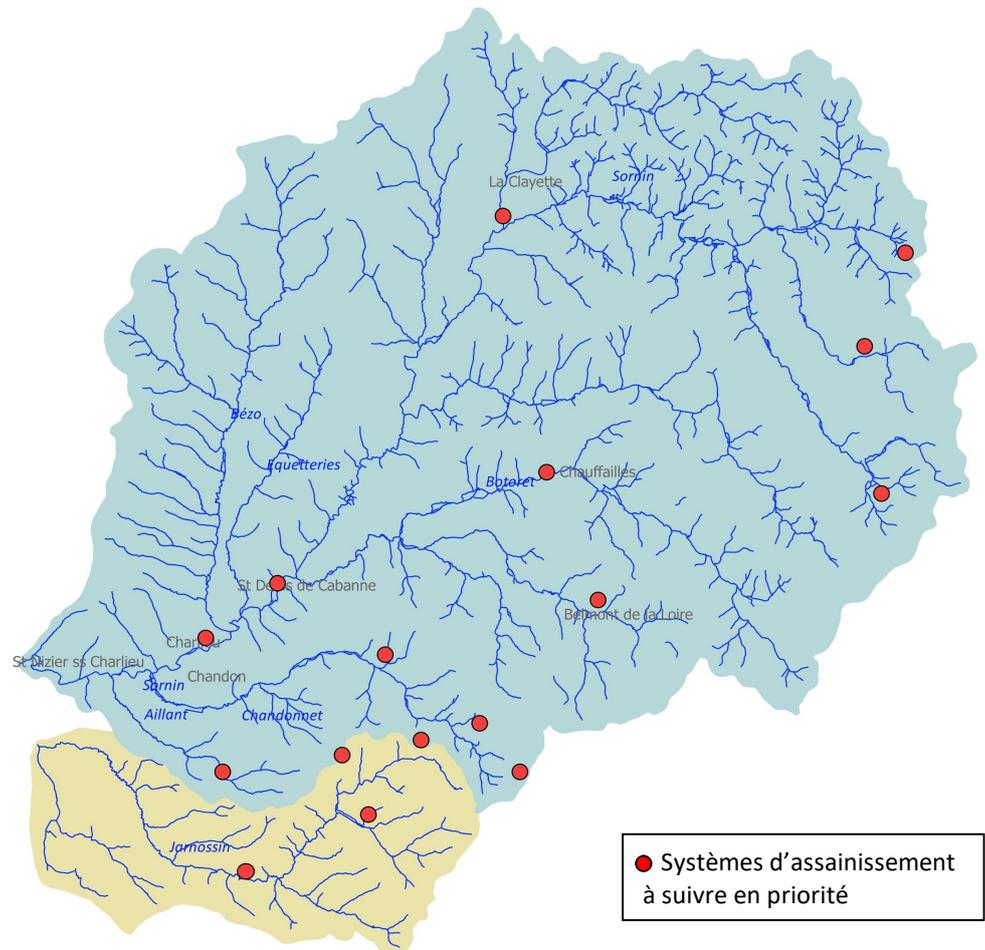
Suivre les projets d'assainissement collectif prioritaires

Type d'action : Etude / Travaux / Etude&Travaux / **Animation&Communication**

Enjeux : Réduction des pollutions issues des collectivités

Objectifs : Poursuivre les travaux sur les systèmes d'assainissement prioritaires

Localisation :



Contexte :

L'actualisation de l'état des lieux du bassin versant a permis de faire le point en 2022 sur l'assainissement collectif des deux bassins versants, et de mettre en évidence les systèmes d'assainissement (réseau et/ou traitement) qui ont un impact significatif sur les milieux aquatiques (en concertation avec les services de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et les SATESE).

Description technique :

- Sensibilisation des communes concernées à l'impact de leur système d'assainissement afin de mettre en place ou de conforter la collaboration avec les animateurs du contrat de rivière
- Participation aux réunions techniques des communes
- Bilan annuel des projets / travaux réalisés

Les systèmes qui ont été ciblés comme prioritaires du fait de leur impact sur le milieu sont :

Département de Saône et Loire

Chauffailles – Ville

La Clayette – Le Gothard

Département du Rhône

Propières – Le Bourg

St Bonnet des Bruyères – Le Bourg

St Igny de Vers – Bourg

Département de la Loire

Arcinges - Bourg

Belmont de la Loire – La Croisée

Charlieu – Bourg

Cuinzier – Le Malvire

Jarnosse

Le Cergne – Ravier Chabas

Mars - Bourg

Nandax – Ressins

St Denis de Cabanne – Le Grand Pré

St Hilaire sous Charlieu – Les Etangs

Villers – Les Varennes – Le Bourg

Spécifications réglementaires :

Déclaration d'Intérêt Général : NON

Dossier loi sur l'eau : NON

Estimation financière :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2024-2026	Total 2027-2029	Total 6 ans
Animation	x	x	x	x	x	x			

Plan de financement :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2024-2026	Total 2027-2029	Total 6 ans
Agence de l'Eau	Via le financement des postes d'animation								
SYMISOA	Via le financement des postes d'animation								

Principaux partenaires :

MAGE 42, SATESE 71 et SATESE 69

Suivi / évaluation :

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

	Désignation	Objectifs
2024-2026	Nombre de communes suivies annuellement (dépendant de la dynamique de chaque commune)	8
2027-2029	Nombre de communes suivies annuellement (dépendant de la dynamique de chaque commune)	8
2027-2029	Bilan des travaux effectués en fin de contrat	1

EVALUATION :

Impacts sur le milieu	Indicateurs de résultat
Amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau	Bilan de bassin 2028